PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 10 septembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 3 septembre 2026, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, maire.

Présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corinne, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, REY Didier.

Était absent excusé : M. MATHIEU Guillaume
Était absent excusé avec pouvoir : M. MALFANT Christian a donné pouvoir à M. REY Didier

Secrétaire de séance : Mme FAZZARI Annie

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération secrétaire de séance
- Délibération dossier passerelle
- 11 novembre
- Dossier médailles
- Informations diverses

1 - PV conseil du 4 août 2026

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations. Il est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne à l'unanimité, Mme FAZZARI Annie, secrétaire de séance.

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3 – Délibération *Passerelle Plan d'eau – Subvention Région et Amende de police*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de faire une passerelle en bois accessible PMR le long du pont enjambant la rivière Arzon afin de faire un passage sécurisé pour les piétons. Actuellement, pour accéder aux activités du site du Plan d'eau il n'y a pas d'autres accès que le pont où passe les véhicules et, compte tenu de la largeur du pont, il n'est pas possible de faire un trottoir. Pour la fourniture de la passerelle l'entreprise RONDINO est retenue pour un montant de 9 004.88 € HT et l'installation sera effectuée par l'entreprise BROC pour un montant de 3 650.00 € HT.

En même temps, il est indiqué que des miroirs d'agglomération pourraient être installés dans certains villages (Bruac, Cheyrac Laigue, Mondouilloux et les Crottes) ainsi qu'un panneau à l'entrée de la commune pour signaler de façon plus visible les priorités à droite dans le bourg. Le devis de CELONA a été retenu pour un montant de 2 605.00€ HT pour la signalisation. Il pourrait être demandé des subventions au titre de l'Amende de Police et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Emet un avis favorable à cette proposition,**

- **Sollicite pour la réalisation de ces travaux une aide financière au titre de l'Amende de Police et après de la Région Auvergne Rhône-Alpes au taux le plus élevé possible,**
- **Adopte le plan de financement suivant :**

Montant des travaux estimés : 15 259.88 € HT	
Sub. AMENDE DE POLICE 30% du montant HT soit	**4 577.00 €**
Sub. Région Auvergne Rhône-Alpes Bonus Ruralité 40% du montant HT soit	**6 103.95 €**
Autofinancement sur montant éligible	**4 578.93 € HT**

- **Prend l'engagement ferme d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour en assurer le financement,**
- **Charge Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

4 – Repas des ainés du 11 novembre 2026

Mme le maire informe le conseil que le traiteur sera Mme Rossigneux et que pour l'animation nous attendons la réponse de M. Picard.

Pour les colis qui seront distribués au plus de 70 ans qui n'ont pas pu venir au repas, le point sera fait au prochain conseil en octobre. Mme FAVIER Florence va se renseigner auprès du Jardin de Didier.

5 – Dossier médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC) promotion du 14 juillet

Mme le maire annonce que l'attribution de la médaille d'honneur a été accordé à M. MONTAGNE Alphonse et M. REY Jean-Louis échelon Argent.

Les conseillers demandent à revoir pour M. MONTAGNE Alphonse qui a déjà obtenu une médaille il y a 20 ans.
La mairie va prendre contact avec le service concerné pour l'attribution de la bonne médaille. Mme FAVIER Florence demande à être tenu informée.

6 – Informations diverses

• Dossier église : Mme le maire fait le point sur ce dossier en signalant qu'il est nécessaire de refaire 2 estrades qui sont très abimées, pour l'électricité nous avons un devis de l'entreprise Hilaire pour un montant de 9 009.00 € TTC qui comprends toute l'électricité, le chauffage et l'éclairage. Le conseil demande de voir si on peut avoir un second devis pour les estrades.

• Le conseil propose d'inviter des élus extérieurs à la commune pour les vœux.

• Mme le maire indique que la route de Mondouilloux qui a été refaite récemment a été endommagée par la chute d'une remorque d'ensilage. La réparation sera à la charge de l'entrepreneur.

• Mme le maire signale que le Patrimoine propose une sortie le 25 septembre. Pas de conseillers disponibles.

• Un document est transmis aux conseillers pour clarifier la propriété des chats. Ce schéma leur est donné en cas de questionnement par les habitants. Mme NICOLAS Brigitte indique que les chats dans le bourg ont été pris dans la campagne de stérilisation en suivant ce schéma. Ce document sera diffusé aux habitants avec un courrier d'accompagnement. Il est proposé de voir un nouveau dossier avec l'association Brigitte Bardot.

La séance est levée à 22 heures 20.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance



